

DOCUMENT RELATIF AU CHOIX DES LANGUES VIVANTES 2

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

LV2 demandée :

Madame, Monsieur,

Le lycée Jean Drouant propose une langue vivante 1 unique, l'anglais. Pour le choix de la LV2, **le lycée ne dispose que de l'espagnol**. Dans un souci de continuité pédagogique, les élèves poursuivent la langue pratiquée au collège/au lycée. Ainsi, plusieurs options sont possibles :

- 1) L'élève a fait de l'espagnol LV2 au collège/au lycée et poursuit l'enseignement de cette langue au lycée Jean Drouant

- 2) L'élève n'a pas fait de l'espagnol LV2 au collège/au lycée, deux possibilités :
 - Le Rectorat de Paris propose la poursuite de certaines langues vivantes en enseignement inter-établissement (« EIE »). La carte des langues est susceptible d'évoluer chaque année. Le placement des élèves est effectué par le Rectorat. L'élève se rend alors dans un autre établissement, si les créneaux proposés sont adaptés à son emploi du temps, pour poursuivre l'enseignement de la langue vivante 2.
 - Si l'offre de langues proposée par le Rectorat ne permet pas la poursuite de la LV2 suivie par l'élève au collège/au lycée, il faudra l'inscrire à un organisme de langue, de type CNED, à la charge des familles

INFORMATIONS IMPORTANTES :

- **LA POURSUITE D'UNE LANGUE VIVANTE 2 EST OBLIGATOIRE POUR LES ELEVES INSCRITS EN BACCALAUREAT PROFESSIONNEL**
- **POUR LES POST-BAC, IL N'Y A PAS D'ALLEMAND EN EIE, INSCRIPTION AU CNED OBLIGATOIRE**
- **AUCUN CHANGEMENT DE LANGUE VIVANTE 2 NE SERA ACCEPTE A LA RENTREE**

Je reconnais avoir pris connaissance de ce document et m'engage à respecter les informations données.

La Direction,

Date :

Signature :